

Zone de rencontre Jules-Edouard Gottret

- La réflexion d'une extension de la zone de rencontre du village sur le chemin Jules-Edouard-Gottret a été initiée par divers courriers des habitants du chemin adressé à la commune en 2017-18.
- Un bureau d'étude a été mandaté pour élaborer un projet de modération et étayer la demande de crédit au Conseil Municipal. Plusieurs coordination avec l'office cantonal des transports ont également été organisées dans le courant de l'année 2019.

1 La procédure formelle a été initiée par la proposition «zone 20 km/h du chemin Jules-Edouard-Gottret» déposée le **27 novembre 2019** auprès du Conseil Municipal. Ce dernier est entré en matière 2 mois plus tard, soit le **21 janvier 2020** en incluant dans sa délibération un crédit de CHF 300'000 pour la réalisation des travaux (en général le crédit de construction est demandé au Conseil Municipal dans la phase d'exécution).

2 La phase d'étude incluant l'analyse de faisabilité, l'état des lieux et les propositions d'aménagement routier a nécessité 5 mois.

Le projet a été soumis à l'office cantonal des transports le **2 juillet** et validé par ce dernier le **3 août 2020**.

3 La mise en place de coussins berlinois ayant été écartée pour des raisons de bruit, le projet s'est limité à de la signalisation routière et aucune autorisation de construire n'a été requise. Le plan de marquage et de signalisation a été directement soumis à une **enquête publique** de 30 jours publiée dans la FAO le **18 décembre 2020**.

L'**arrêté de circulation** a été adopté 3 mois plus tard, soit le **29 mars 2021**.

4 A la suite de la procédure d'appel d'offres et d'adjudication des travaux, le marquage a été réalisé et la signalisation routière installée entre le **27 septembre et le 8 octobre 2021**.

A noter que la demande de crédit de réalisation qui en général est sollicitée, dans cette 4ème phase, sur la base du résultat de l'appel d'offres a été déposée et votée par le Conseil Municipal en début de procédure.

Finalement, à partir de la proposition déposée auprès du Conseil municipal, la mise en oeuvre de la zone de rencontre sur le chemin Jules-Edouard Gottret aura nécessité une dizaine de mois.

5 Le bilan de cette mise en zone de rencontre n'a pas été réalisé puisque des modifications ont été apportées (voir ci-après).

